

**DOSSIER D'INSCRIPTION 2020 - 2021**  
**PRAHECQ DANCE COMPANY**  
**-YOGA-**

Merci de renvoyer le dossier par mail à [prahecqdance@gmail.com](mailto:prahecqdance@gmail.com) ou au premier cours

Une pré-inscription par mail est conseillée afin de s'assurer de la disponibilité d'une place

### RENSEIGNEMENTS ELEVE

NOM - Prénom			
Date de naissance			
Téléphone fixe		Téléphone portable	
Adresse mail			
Adresse postale			

Je souhaite une attestation de paiement pour mon Comité d'Entreprise.

### Inscription aux cours

Les cours de yoga sont ouverts et adaptés à tous quel que soit votre niveau et votre souplesse. Prévoyez un tapis et une tenue confortable qui ne vous gêne pas lors des mouvements et des étirements.

Je m'inscris au cours suivant :

### Début des cours le Vendredi 2 octobre 2020

Yoga VENDREDI de 19h30 à 20h45 Lieu : Dojo du Gymnase de PRAHECQ

**L'adhésion, est de 200€/an pour 1h15 de cours/semaine**

**Possibilité de faire le cours à l'unité, soit 10€ le cours.**

**(les cours seront assurés exceptionnellement pendant les vacances scolaires pour compenser les vendredis d'absences de la professeure)**

Adhésion à l'année (200€ / dossier d'inscription et règlement à remettre au 1<sup>er</sup> cours)

Adhésion à l'unité (dossier d'inscription à remettre au 1<sup>er</sup> cours puis 10€ à payer chaque début de cours)

### Planning des absences

❖ 9 octobre 2020

❖ 13 novembre 2020

❖ 11 décembre 2020

❖ 15 janvier 2021

❖ 26 février 2021

❖ 26 mars 2021

❖ 23 avril 2021

## Décharge de responsabilité

Je soussigné(e) ..... renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit auprès de l'association Prahecq Dance Company et de ses professeurs. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres, se produisant lors des cours ou stage(s), au cours de l'année 2020-2021.

Je certifie que :

- je suis en bonne condition physique sans problème cardiaque ou respiratoire décelé à ce jour,
- aucun médecin, personnel de santé ou entraîneur ne m'a déconseillé la pratique du yoga,
- je suis conscient(e) des éventuels risques de santé que j'encoure.

Si votre condition physique venait à changer il vous appartient d'en aviser le professeur.

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de souscrire personnellement une assurance maladie/accident et responsabilité civile. Je me porte également garant financier en cas de dégradation volontaire ou involontaire que je pourrais occasionner durant cette année

En tant qu'élève de yoga, vous demeurez entièrement responsable de votre pratique, de votre sécurité et de votre bien-être. La responsabilité de prendre une posture ou non, de la garder ou d'en sortir vous revient. En signant ce formulaire, vous dégagez Prahecq Dance Company de toute responsabilité.

## DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e),

autorise en mon nom, ou en ma qualité de titulaire de l'autorité parentale, l'enregistrement photographique et vidéo par l'association Prahecq Danse Compagny de :

Pour la fabrication de différents supports concernant tous les spectacles de l'année en cours :

- le DVD et le CD photos de tous les spectacles,
- les photos destinées à la réalisation de plaquettes publicitaires et du site internet de l'association (photos de groupes uniquement).
- les photos et vidéos destinées à la réalisation de bandes-annonces sur internet, et sur la page officielle des réseaux sociaux.

J'autorise l'association Prahecq Danse Compagny à publier et conserver ces images sans limitation de durée, dans tous les supports cités, dans le strict cadre de ses activités.

**Prahecq Dance Company dégage toute responsabilité, s'il s'avère que des photos circulent en dehors des supports officiels cités.**

Prahecq,  
le

Signature  
*précédée de la mention " lu et approuvé "*

## AUTORISATION HOSPITALISATION

Je soussigné,

représentant légal de (1)

Autorise le professeur des cours, à faire le nécessaire en cas d'urgence et faire hospitaliser

mon enfant(2)

ou moi-même(2) en cas de besoin.

Prahecq, le

Signature

## REGLEMENT INTERIEUR

### **Article 1 : Relations avec le professeur**

Les professeurs sont employés par l'association sous la responsabilité du Conseil d'Administration par la voix de son Président.

Les relations financières sont réglées par les trésoriers qui gèrent l'ensemble des dossiers administratifs liés aux salaires pour le compte de l'association.

Les plannings de cours sont étudiés avec le professeur sous la responsabilité du Président.

L'association fournira au responsable des cours une trousse pour « 1er secours ».

### **Article 2 : Relations avec les adhérents**

#### a) Fonctionnement des cours :

Les cours suivent le rythme scolaire pour les vacances.

Le contrôle des présences, adultes et enfants, est effectué à chaque cours par le professeur.

**Il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires.** L'association dégage toute responsabilité pour pertes et vols.

Le port des bijoux est interdit pendant les cours.

**Le port de la tenue spécifiée par les professeurs est obligatoire pendant les cours. Les professeurs sont autorisés à refuser l'accès au cours à un élève qui n'a pas la tenue définie.**

L'association dégage toute responsabilité pour tout accident en dehors des heures de cours.

**Les téléphones portables doivent être éteints pendant les cours.**

L'accès de la salle de cours est interdit aux parents pendant les cours.

Les élèves ont devoir :

- de tolérance, de respect vis-à-vis de leur professeur et de leurs camarades
- d'exactitude des horaires des cours
- de respect des locaux et de l'environnement.

Les élèves sont sous la responsabilité de leurs accompagnants en-dehors des horaires de cours (avant et après). Ces derniers doivent les accompagner et les reprendre à l'entrée de la salle de cours, et vérifier la présence du professeur avant de s'absenter. Le professeur et l'association ne sont pas responsables en dehors des cours.

L'accès à la grande salle (hand-tennis) est interdit. L'association décline toute responsabilité en cas d'accident ou de dégradation dans cette salle, de la part des adhérents ou de leurs accompagnants.

L'association négociera avec la Commune la mise à disposition des salles nécessaires au bon fonctionnement des cours.

#### b) Inscriptions :

Le dossier devra être complet et accompagné du règlement pour que l'inscription soit prise en compte, suivant les places disponibles.

Le dossier d'inscription comprend également :

- . Une autorisation d'hospitalisation, le cas échéant.
- . Une autorisation droit à l'image.

#### c) Règlement – Facturation :

Le règlement s'effectue lors de l'inscription. Sans règlement, l'adhérent ne pourra pas effectuer les cours souhaités. Un règlement échelonné est possible en 3, 5 ou 10 fois maxi (pour un paiement en septembre),

La tarification comprend les frais de cours, la cotisation et les frais de SACEM pour l'année scolaire.

**Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt des cours pour convenance personnelle. Toute année commencée est une année due.**

Lors de l'inscription, **sur demande**, l'adhérent, ayant donné son dossier complet avec le règlement, aura une attestation destinée à un comité d'entreprise.

## REGLEMENT INTERIEUR

Je reconnais avoir lu le règlement intérieur et je m'engage à le respecter.

Prahecq, le

Signatures :	Représentant légal	Elève
--------------	--------------------	-------